Compte rendu du conseil municipal du Mardi 11 avril 2023

Etaient présents : ALBOUY Pascale - ARNAUD Gérard - ASTRUC David - BENARD Fabrice - BERTE Véronique - BENEZECH Mathieu – CHATEAU Gilles – COMBES Gilles - DESCOUENS Marie- Sophie - LE BEL Jérôme - MONNIN Marie-Andrée - MOREL Evelyne - ULRICH Marie-Agnès

Procurations : BERNA Camille à MOREL Evelyne
GIRARD Maria-Pia à COMBES Gilles

Secrétaire de séance : BERTE Véronique
Début de séance : 18h35 – Fin de séance 20h18
Vote du procès-verbal du conseil municipal du Mardi 07 février 2023

Ordre du jour

1. **Approbation du compte de gestion 2022**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par les comptables Joël Hingray et Patrick Ricard du service de Gestion Comptable de Béziers

Vote : adopté à l'unanimité

2. **Approbation du compte administratif 2022 de la commune**

Madame Ulrich, 1ère adjointe en charge des finances, présente le compte administratif 2022 de la commune. En premier lieu le budget de fonctionnement qui révèle un montant de dépenses de 698. 531€, inférieur au montant de dépenses prévu de 852.099€ et des recettes de 923.840€ supérieures aux recettes prévisionnelles, ce qui conduit à un solde positif de 225.309€.

Les charges permettant d'assurer le fonctionnement courant et quotidien de la commune ont été tenues. Les dépenses en hausse sont liées à plusieurs facteurs (événements divers, nettoyage et inauguration de l'église...etc.). Au même titre une hausse des dépenses d'entretien courant des bâtiments municipaux, des voiries, d'achats de matériaux. Ces nombreux travaux d'amélioration et de maintenance ont été réalisés par les services techniques, ce qui a amené la commune à recruter un 3ème poste d'adjoint technique, pour pourvoir le poste vacant.

Les recettes plus élevées concernent les dotations de l'Etat et les impôt directs locaux sans la taxe d'habitation, - taxe foncière sur les propriétés bâties, - taxe foncière sur les propriétés non bâties, - contribution économique territoriale. Certains crédits n'ont pas été totalement consommés, comme les dépenses d'électricité grâce au changement des lampes énergivores remplacées par des leds, à l'extinction des lumières, ou le recrutement sur 6 mois et non sur 1 an sur poste vacant.

L'excédent est de 325 309€ + 100 000€ (excédent antérieur de 2021 reporté au budget prévisionnel 2022) ce budget n'ayant pas été consommé. Ce résultat excédentaire sera affecté comme suit :

- Fonctionnement 2023 : 50 000€
- Investissement 2023 : 275 309€

Dans un deuxième temps, Madame Ulrich présente les dépenses d'investissement qui se sont élevées à 681 521€, bien en dessous du prévisionnel de 1 041 416 €, du fait du décalage début 2023 des travaux de voirie. Par contre a été effectué le paiement de l'intégralité des dépenses liées au clocher

de l'église, aux travaux du chemin de Vailhan, aux 4 containers enterrés, aux aménagements paysagers, à la réfection du mur du moulin et de la 1ère tranche de rénovation de l'éclairage public.

Les recettes sont inférieures aux prévisions - 406 415€ au lieu de 1041 416€ - suite au retard de versement de la subvention accordée pour les travaux de l'église soit 82 000€ et de la non utilisation du solde d'investissement de 2021 d'un montant de 470 645€ reporté en 2022.

Le résultat d'investissement 2022 présente donc un déficit de 275 105€.

Le résultat cumulé intégrant l'excédent de clôture 2021 engendre un nouveau résultat de clôture positif de 195 540€ soit 470 645€ - 275 105€

En ajoutant l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 à l'investissement 2023, le solde d'investissement reporté au budget 2023 est de 420 849€ soit 225 309 + 195 540€.

Vote : 14 votants pour – Le Maire a quitté la salle

3. **Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la commune 2022 sur le budget de la commune 2023**

Monsieur le Maire propose au CM d'affecter les résultats de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023
Excédent de fonctionnement 2022 : 325 309.73€ :
Report en recette de fonctionnement : 50 000€
Dotation en réserve d'investissement : 275 309.73€
Excédent d'investissement 2023 de 195 539€ en recette d'investissement 2022 (report solde d'exécution d'investissement).

Vote : adopté à l'unanimité

4. **Fiscalité – vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, doit être de nouveaux voté à compter de 2023. Suite à la nouvelle réforme ayant supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose au CM de maintenir les taux de 2022 sur 2023
- taxe d'habitation 15,65%
- taxe foncière sur propriétés bâties 42,32%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 77,75%

Vote : adopté à l'unanimité

5. **Vote du budget de la commune 2023**

Madame Ulrich présente le budget de la commune

Fonctionnement :
Dépenses : 932 210€
Recettes : 932 210€
Investissement :

Dépenses : 836 249.50€
Recettes : 836 249.50€
Soit un budget total de 1 768 459.50€

Le Budget prévisionnel de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses soit une augmentation de 9,4% par rapport au budget prévisionnel de 2022, rendue possible par l'augmentation des recettes fiscales.
Dépenses : Les charges à caractère général fixées à 307 100€ sont en hausse sensible (+23%), l'explication principale en étant que les comptes dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement sont supprimés. Cela suppose par prudence une augmentation du poste d'achat de matériaux. L'équipe des services techniques peut réaliser plus de travaux en interne, comme par exemple voirie, salle des archives, petites réparation, entretien et faire face à des travaux imprévus.
Le compte énergie électricité est maintenu au prévisionnel 2022, en tant que commune de moins de 2000 habitants ayant moins de 10 agents équivalent temps plein, la commune bénéficie du bouclier fiscal.
Les charges de personnel, en hausse de 6.8% prennent en compte

- la création du poste de Brigadier de la police pluri communale, recrutement prévu au 1 er septembre 2023. - Le recrutement du 3ème poste des services techniques en année pleine
- Le recrutement d'un rédacteur territorial en catégorie B en remplacement d'un agent en catégorie C

Autres Charges

- Montants des subventions aux associations
- Paiement des intérêts des emprunts

Recettes : La recette liée aux impôts directs locaux est en hausse sensible du fait de l'élargissement de l'assiette et de la dynamique immobilière sur Neffiès.
Egalement une recette prévisionnelle de 35 000€ sur la vente d'une parcelle communale, insérée entre deux parcelles de propriétaire, à un promoteur pour la réalisation d'un lotissement avenue de la Resclauze.

Le budget d'investissement 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à 836 249.50€

En dépenses, sont prévues : sécurisation et modernisation des installations
1 - Réfection des rues et voiries rurales : 222 249€ chemin de Geissières, rue de Caux vieux, chemin de Piocal, prévu en mars avril, rue du porche et rue Molinier prévue en juin.
2 – Electrification : 110 000€
Poursuite de la réfection de la RD15 sur la partie avenue de la gare programmée en 2024 par le département. En 2023 la partie enfouissement des réseaux est programmée par Hérault Energie, maître d'ouvrage laissant à la charge de la commune, une somme de 63 412€ essentiellement lié au réseau des télécommunication.
3 – Amélioration de la performance énergétique de la salle polyvalente : 180 000€
Possibilité de soutien par le Fonds vert, fonds financier national pour soutenir les communes dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux. Les travaux seront engagés selon le montant des subventions.
4 - Modernisation de l'éclairage public (2ème tranche) : 40 000€
5 - Enfouissement de containers poubelles 36 000€ à la charge de la commune deux nouveaux emplacements quartier Saint Alban et route de Fontès
6 - Végétalisation 20 000€
7 - Achat d'un terrain de 1500m2 pour faciliter le projet de maison communale pour les associations et l'EVS

8 – Projet aménagement de la place du lieutenant Gauffre : programmation de la réflexion pour des travaux à partir de 2025, de la rue du Prince, rue du jeu de ballon, devant l'église, la rue du four et la rue sous l'escampette (montée des remparts).
9 – Continuité de la restauration du mur du moulin, engagée directement par la communauté de communes au titre du fond de concours patrimonial, part restant à la charge de la commune 4000€

Les recettes d'investissement prennent en compte :
- Report capacité d'investissement : 195 540€
- Excédent de fonctionnement à l'investissement : 275 309€
- Subventions octroyées pour 128 000€ subvention de l'église non perçues en 2022 subvention du département pour la voirie 40 000€
- Virement de la section fonctionnement de 80 000€ permettant le règlement de l'annuité de capital des emprunts
- recette de la vente du terrain communal : 35 000€

Vote : adopté à l'unanimité

6. Vote des subventions 2023 aux associations

Le maire présente la liste de subventions des associations qui en ont fait la demande, justifiée par la remise de leur compte de résultat 2022 et de leur bilan d'activité.

Proposition de subventions d'un montant total de : 25 580€
Vote : adopté à l'unanimité

7. Tableau des emplois 2023 dont la création d'un poste de gardien brigadier pour conforter la police pluri communale

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau des emplois et rappelle que suite à la validation par délibération du 9/11/2022 du principe de création d'un 3ème agent au sein de la police pluri communale et de la délibération du 19/10/2021 dissolution du CCAS il convient de revoir le tableau des emplois de la commune à compter du 1er mai 2023

Le Maire attire l'attention sur l'agent en disponibilité depuis plus de 10 ans mais dont il convient de garder l'emploi.

Filière administrative : 4 titulaires
Filière animation : 2 titulaires
Filière sécurité : 1 titulaire poste à pourvoir
Filière technique : 4 titulaires et 3 contractuels

8. Nouvelle convention de police pluri communale

Le maire rappelle qu'une convention pour la mise en place d'une police pluri communale avait été signée par les communes de Roujan, Fos, Gabian, Montesquieu, Neffiès, Vailhan. Roujan ne voulant pas supporter seule cette charge, Neffiès a accepté de recruter ce 3ème Agent afin de renforcer ce service. Toutes les communes partenaires ayant validé ce principe il convient de valider la convention sur les nouvelles modalités de fonctionnement et de financement.
Paiement au prorata du nombre d'habitants. L'impact pour la commune sera entre 38 000€/40 000€ correspondant in fine à la charge salariale d'un agent brigadier.

Jérôme Le Bel attire l'attention sur le fait que la convention mentionne un nombre d'heures travaillées pour les agents de 1820 heures, alors que les heures dues sont de 1607 heures. Mr le Maire et la 1ère Adjointe s'engagent à revoir ce point avec la Commune de Roujan, en charge de la rédaction.

Vote : adopté à l'unanimité

9. **Alimentation électrique du moulin communal - plan de financement**

Monsieur le Maire informe que le financement sera porté en grande partie par Hérault Energie dans le cadre d'une convention.
Estimation des dépenses : travaux d'électricité 35 046.88€
Financement :
Financement maximum Hérault Energie : 28172.30€
TVA récupérée sur électricité et éclairage par Hérault Energie : 5391.83€
Dépense prévisionnelle de la commune 1482.75€

Vote : adopté à l'unanimité

10. **Avenue de la gare – plan de financement des travaux d'enfouissement des réseaux**

Monsieur le Maire informe que l'opération de rénovation de l'avenue de la gare comporte un enfouissement des réseaux, conduit par Hérault Energie dans le cadre d'une convention.
Estimation des dépenses : 287 629. 80€
Après subvention, le financement restant à la charge de la commune sera de 63 411.52€, montant qui sera affecté au budget communal 2023.
Travaux prévus en juin et juillet 2023 depuis l'avenue de Caux jusqu'à l'impasse des jardins rue du Conseil Général, vers rue Marianne Ros en descendant la Marelle (la Cuma).

Vote : adopté à l'unanimité

11. **Renonciation à acquérir le foncier de l'emplacement N°1**

Monsieur le Maire propose de renoncer à acquérir le foncier de l'emplacement N°1. S'agissant d'un emplacement réservé dans le PLU, il informe le CM que les propriétaires des parcelles ont mis en demeure la commune d'acquérir ces fonciers.
Possibilité de faire 2 projets fonciers entre les propriétaires et un promoteur déjà contacté
Projet de logements serait reparti comme suit :

- 11 maisons lots libres, terrain de 500m2 pour maison
- 4 logement type primo accédant (logement social)
- 5 Résidence social sénior loyer modeste (maison de plein pied, équipement mobilité réduite, stationnement prévu.

Vote : adopté à l'unanimité

12. **Extinction nocturne de l'éclairage public- bilan et maintien**

Monsieur le Maire indique que l'expérimentation de l'extinction nocturne de l'éclairage public mis en place le 1er octobre 2022 se révèle très positif réduisant l'impact sur les écosystèmes mais également sur la santé humaine, le gaspillage énergétique et économique, le halo lumineux empêchant l'observation du ciel étoilé.

Vu les hausses très élevées des coûts de l'énergie, des économies substantielles ont été réalisées, les habitants ont bien accepté les horaires d'extinction mis en place par la commune.
Les prochains horaires pour la saison d'été vont être mis en place

Vote : adopté à l'unanimité

13. <u>Questions diverses sur</u>

- 1 : Urbanisation : dans le cadre de l'élaboration du PLUI, il est annoncé un potentiel de 150ha constructible pour 25 communes, bien en deçà du chiffre actuel

- essayer de maintenir le constructible sur Neffiès
  27 certificats d'urbanisme en trois mois
- 2 : Contrainte urbanisation liée au potentiel en eau. Au niveau national, est évoqué une évolution de la tarification de l'eau : gratuité 20m3, tarification forte pour sur les gros utilisateurs ?
- 3 : Projet de favoriser les restaurations de l'ancien, aide aux ravalements de façade pour valoriser le village
- 4 : La mission supplémentaire du 3ème agent
- 5 : Problème fuite d'eau à la pansière : les travaux seront effectués par les agents techniques
- 6 : Lutte contre la cabanisation : contrôle satellite en fonction de l'évolution, accentuer la pression
- 7 : Visites d'agents assermentés sur les maisons dont les taxes foncières sont de classe 7 et 8, car considérées comme insalubres. Nécessité de mise à jour de l'impôt foncier de ces habitations
- 8 : Emplacement des sites de bio déchet
- 9 : Problème de plus en plus dangereux du bétail divagant sur la route, possibilité d'un arrêté d'abattage d'animaux

Le conseil est clos à 20h18

Fais à Neffiès, le 25 mai 2023

Le Maire
David Astruc

MAIRIE DE NEFFIES (Hérault)